

FORMATION CSE

Module : S.S.C.T

Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Public concerné :

- Article L. 2315-18 : Tous les membres du CSE, **moins de 50 salariés**

Prérequis :

- Aucun

Cadre règlementaire :

- Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017
- Décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au CSE
- Art. L. 2315-18 : « Les membres du comité social et économique bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail »

Durée :

- Article L. 2315-40
 - **3 jours soit 21h**

Effectif :

- 10 personnes maximum

Financement et rémunération :

- Le financement des formations est pris en charge par l'employeur dans les conditions prévues par décret en Conseil d'État. Art L. 2315-18
- Le temps consacré aux formations au bénéfice des membres du CSE est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation. L.2315-16

Lieu :

- Inter : dans nos locaux

Sanction :

- Attestation de formation

Maintien des compétences :

- Le maintien des compétences est réglementairement prévu tous les 4 ans (consécutif ou non) et doit faire l'objet d'un programme spécifique. Art L. 2315-17 et L. 2145-5

Moyens :

- **Humain** : La formation est assurée par un(e) formateur consultant en management, communication et prévention des risques professionnels
- **Organisationnel** : L'ensemble du groupe pourra être amené à moduler l'espace de travail en fonction des exercices et se rendre éventuellement sur le terrain pour mettre en œuvre une visite de sécurité (si possible)
- **Technique** : Un document de synthèse sera remis à chaque participant comportant l'ensemble des thématiques et des outils utilisés lors de la formation.

Méthode pédagogique :

- **Rythme de la transmission** :
 - 1/3 d'apports de savoirs,
 - 1/3 de partages d'expériences
 - 1/3 de mises en situations pratiques
- **Ateliers pratiques** :
 - Études de cas et mises en situations
 - Travail en groupe et en sous-groupe
 - Exercices à partir de photos, vidéos et cas concrets de l'entreprise

Suivi :

- **Début** : Tour de table pour valider les attentes et objectifs individuels des participants (Oral)
- **Pendant** : Feuille de présence avec signature par demi-journée
- **Fin** : Tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponses aux attentes des participants (oral)
- **Après** : Attestation de formation et de compétences

Évaluation :

- **Avant** : Évaluation prédictive des attentes de l'entreprise et des participants (questionnaire)
- **Pendant** : Évaluation formative à chaque demi-journée (oral)
- **Après** : Satisfaction à chaud des participants (questionnaire)

Compétences visées :

A l'issue de la formation, les participants devront être capable de :

- **CONNAITRE** les droits et obligations des membres ainsi que les limites de leurs missions en matière de SSCT
- **MAITRISER** les règles de fonctionnement du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- **ÊTRE** en relation avec la direction, les salariés et les autres acteurs de la prévention
- **OBSERVER** les Conditions de Travail et **DECELER** les Risques Professionnels
- **ANALYSER** les incidents et les accidents au travail
- **PREVENIR** les risques et être force de propositions

Descriptif du programme :

PARTIE 1 : FONCTIONNEMENT DU CSE EN MATIERE DE SSCT (7 Heures)

Objectifs de la séquence :

- **MAITRISER** les rôles et missions du CSE
- **UTILISER** les différents outils à la disposition du CSE
- **SAVOIR** se mettre en relation avec le reste de l'entreprise

Module 1 : Le rôle et les missions du CSE

- Droits et devoirs des membres et du comité
- Veille réglementaire et droits d'alerte
- (Cas particuliers : La commission SSCT)

Pratique : Écriture de la charte du CSE (travail en sous-groupes)

Module 2 : Les outils du CSE

- Les informations et les consultations obligatoires (récurrentes et ponctuelles)
- Les documents et registres consultables
- Les sources d'informations (sites, revues, salons ...)

Étude de cas : Recherches d'informations sur internet (travail en sous-groupes)

Module 3 : Les relations et la communication

- Avec les salariés (affichage, contact direct ...)
- Avec la direction (notamment concernant la politique de prévention des risques)
- Avec les autres acteurs de la prévention (internes et externes)
- Le CSE comme acteur et moteur de la prévention des risques

Pratique : Recensement des besoins et plan d'action (travail collectif et en sous-groupes)

PARTIE 2 : L'ETUDE ET L'ANALYSE DES RISQUES (7Heures)

Objectifs de la séquence :

- **DECELER** l'ensemble des risques professionnels
- **MESURER** les risques et savoir les **PRIORISER**
- **PREVENIR** les risques et participer aux mises à jour du DUER

Module 4 : Déceler les risques

- Définitions Accidents de Travail, Accidents de trajet et Maladies Professionnelles
- Causes, natures et sièges des lésions
- Les chiffres officiels
- Le coût des AT et le calcul des cotisations
- Les 25 risques Professionnels par famille (dont les Risques Psycho-sociaux)

Pratique : Atelier chasse aux risques 1 « Déceler les risques »

Module 5 : Mesurer les risques

- La pyramide de Bird
- Le mécanisme accidentel
- Les outils de mesure des risques (probabilité et gravité)

Pratique : Atelier chasse aux risques 2 « Mesurer les risques »

Module 6 : Prévenir les risques

- Les obligations légales (pour l'employeur et les salariés)
- Les responsabilités civiles et pénales (notions de responsabilité partagée)
- Les principes de la prévention des risques (code du travail)
- Le DUERP (Document Unique de Prévention des Risques Professionnels)
- Les 3 niveaux de prévention

Pratique : Pratique d'un jeu de société sur la prévention des risques professionnels

PARTIE 3 : LA PREVENTION EN ACTION (7 Heures)

Objectifs de la séquence :

- **DEVENIR** acteur de la prévention des risques au quotidien
- **ÊTRE** force de proposition en matière de prévention

Module 7 : Le CSE, acteur de la prévention des risques

- **Découverte de la boîte à outils du CSE**

Contenu : Modèles de documents et registres, outils d'analyse des risques et d'enquêtes, ...

- **Suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles**

Application : Études des chiffres et de l'historique de l'entreprise et adaptation de la fiche « Analyse AT »

- **Organisation et animation des visites périodiques**

Application : Adaptation de la fiche « guide observation visite » aux risques réels de l'entreprise

Module 8 : Études de cas (Être force de proposition en matière de prévention)

- **Découverte :**

Explorations de thématiques spécifiques en fonction des besoins

Exemples : Risques incendie, chimiques, co-activité, RPS ...

- **Mise en application :**

Études de cas, en s'appuyant si possible sur le DUERP de l'établissement et de situations réelles puis recherches d'axes d'améliorations